

Résumé Exécutif

Conférence Internationale sur le
Droit à l'Information Publique

Atlanta, Georgia

Février 2008



International
Conference on
the Right to
Public Information

February 27–29, 2008

THE
CARTER CENTER





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Conférence Internationale sur le Droit à l'Information Publique du Centre Carter, qui a réuni plus de 125 participants représentant 40 pays, s'est penchée sur les succès et les leçons apprises au cours des dix dernières années dans le domaine de l'Accès à l'Information Publique (AIP) et a étudié les problèmes émergents. En rassemblant les acteurs provenant de tous les groupes clés—les gouvernements, les organisations donatrices, les médias, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les universitaires—du 27 au 29 février 2008, la conférence a analysé, d'une manière capitale, les progrès et a commencé à identifier les étapes et les mesures nécessaires à la création et la mise en œuvre efficaces du droit universel d'accès à l'information publique. Gardant en ligne de mire l'objectif général de l'avancement des régimes efficaces d'accès à l'information à travers le monde, la conférence a abordé trois thèmes fondamentaux principaux :

- Penser au statut mondial du droit d'accès à l'information publique ;
- Prendre en considération l'impact de l'accès à l'information sur des domaines tels que le développement et la gouvernance ; et
- Créer un plan directeur pour les actions futures.

LES DÉFIS GLOBAUX

Pendant les deux dernières décennies, il y a eu d'énormes avancées dans le domaine du droit d'accès à l'information ; cependant, de grands changements ont également secoué le paysage global et beaucoup de défis restent toujours. Plus de cent pays n'ont pas de législation d'application et de nombreux pays, qui

avait à une époque des régimes d'accès à l'information actifs et robustes, battent maintenant en retraite. Même dans les pays qui ont adopté des lois, la mise en œuvre de ces lois est irrégulière et quelque fois insuffisante. Par ailleurs, il est difficile de déterminer si tous les avantages du droit à l'information touchent effectivement les populations les plus désavantagées en créant les transformations espérées de la société. Et la collaboration entre les différents acteurs n'a pas toujours eu lieu et n'a pas donné les résultats escomptés. Souvent, des acteurs importants n'ont pas été concertés, tels que les organisations donatrices et les administrateurs de l'information.

Plus de cent pays n'ont pas de législation d'application et de nombreux pays, qui avait à une époque des régimes d'accès à l'information actifs et robustes, battent maintenant en retraite.

LA MÉTHODOLOGIE DE LA CONFÉRENCE

La conférence, à l'origine imaginée et conçue à travers une réunion pré-conférence et des consultations suivies, a utilisé une méthodologie mixte de premiers conférenciers, de présentations en panel et de petits groupes de travail pour partager des expériences, prendre en considération les défis auxquels le droit d'accès à l'information doit faire face, et arriver à un accord pour le plan d'action. Des discours de la part des premiers conférenciers et des séances plénières ont clos la conférence de trois jours, avec le travail de groupe en plat de résistance. Les participants à la conférence ont été soigneusement sélectionnés parmi des groupes d'acteurs et des domaines variés de manière à souligner la grande portée de l'accès à l'information. Les acteurs ont été répartis en cinq groupes de travail pour étudier des sujets différents. A travers des discussions guidées par un facilitateur, les groupes de travail ont défini un groupe de recommandations concrètes



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

pour l'avancement du domaine. Les sessions finales, dirigées par l'ancien Président des Etats-Unis, ont culminé en une déclaration de consensus et un plan d'action.

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Du début à la fin de la conférence, les participants ont été aux prises avec les aspects fondamentalement politiques de l'accès à l'information, tels que les motivations des acteurs publics et privés à apporter une contribution positive ou à empêcher l'accès à l'information. Ceci a été rendu évident la veille au soir de l'ouverture officielle de la conférence, lorsque de nombreux participants ont assisté aux Conversations au Centre Carter, un événement trimestriel organisé au Centre Carter et ouvert au public. Le thème de la Conversation, « Sommes-nous plus en Sécurité avec la Confidentialité? », s'est centré sur l'intersection de la sécurité (nationale et publique/du public ?) et l'accès à l'information. Bien que ce thème soit de plus en plus utilisé en tant que raison pour refuser l'information, surtout depuis le 11 septembre, les membres du panel ont argumenté qu'en fait une plus grande ouverture sert à accroître la sécurité nationale et personnelle puisqu'elle améliore les prises de décision et permet de déterminer les responsabilités, ce qui est nécessaire.

Jour D'ouverture et Droits de l'Homme

Pendant le premier jour de la conférence, les participants ont réfléchi à leur expérience des années précédentes en ce qui concerne l'accès à l'information et la situation actuelle. Diego Garcia-Sayan, Vice Président de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, a prononcé un discours au cours du déjeuner d'ouverture concentrant ses remarques sur l'affaire-phare « Claude Reyes v. le Chili ». Sa présentation

a identifié la question de l'accès à l'information en tant que droit de l'homme fondamental, et a servi de point de départ pour nos délibérations. Le Président Carter a fait l'ouverture du premier panel plénier de la conférence en compagnie de Juan Ramón Quintana, Ministre de la Présidence de Bolivie, Maharafa Traoré, Ministre de la Justice du Mali, et Laura Neuman, Chef de Projet pour l'Accès à l'Information du Centre Carter. Pendant le reste de l'après-midi ont eu lieu des panels sur l'accès à l'information en tant qu'outil pour les droits sociaux-économiques et le développement, sur l'accès à l'information et la gouvernance, et sur l'état de l'accès à l'information : des études de cas centrées sur les succès et les défis. Le format du premier jour a aidé à poser les fondations de l'accès à l'information en tant que droit de l'homme fondamental et a mis l'accent sur sa valeur au-delà de la simple lutte contre la corruption.

Les Droits Socio-économiques

L'analyse de l'impact de l'accès à l'information sur le développement a été le point central du

premier panel plénier « L'Accès à l'Information en tant qu'Outil pour les Droits Sociaux-Economiques et le Développement ». Les panélistes ont discuté du lien important entre l'accès à l'information et les mesures politiques en faveur des pauvres pour des pratiques de développement efficaces et ont identifié cette question comme une priorité pour l'avancement de l'accès à l'information. Les panélistes ont insisté sur le fait que la démocratie, par elle-même, ne peut pas apporter le développement économique, social et humain, et il est essentiel de reconnaître que l'accès à l'information peut aider les démocraties à changer la vie des gens en stimulant le développement.

Bonne Gouvernance

Le second panel, « L'Accès à l'Information en tant qu'Outil pour une Bonne Gouvernance », s'est con-

Les membres du panel ont argumenté qu'en fait une plus grande ouverture sert à accroître la sécurité nationale et personnelle puisqu'elle améliore les prises de décision et permet de déterminer les responsabilités, ce qui est nécessaire.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

centré sur la connexion entre l'accès à l'information et la bonne gouvernance, en traitant de questions telles que : Comment est-ce que l'accès à l'information permet aux gouvernements et aux organismes gouvernementaux d'être plus efficaces et comment est-ce qu'il peut permettre aux gouvernements de nouer de meilleures relations avec leurs citoyens ? Les panélistes ont conclu que l'accès à l'information améliore la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre des politiques, à prendre des décisions, et, en fin de compte, à répondre aux revendications de leurs citoyens.

Études de Cas

Le dernier panel a été constitué dans le but principal d'analyser l'état de l'accès à l'information dans le monde. Plus de 70 pays dans le monde ont des lois pour l'accès à l'information, et chacun de ces triomphes globaux offre la possibilité de partager des expériences et d'apprendre des leçons innombrables. Cinq études de cas ont été présentées dans ce panel — la Jamaïque, les États-Unis, la Bulgarie, la Chine, et le Mexique — cinq pays qui présentent d' uniques régimes d'accès à l'information. Nés de leurs circonstances culturelles, politiques et sociales spécifiques, les instruments sont structurellement variés et mis en œuvre différemment mais font face à beaucoup de défis similaires. Les panélistes ont ajouté à l'idée que le succès futur dépend du degré avec lequel les citoyens adoptent le concept du droit d'accès à l'information.

Groupes de Travail

Le deuxième jour de la conférence a été réservé aux groupes de travail, avec les participants répartis stratégiquement en cinq groupes formés d'acteurs multiples. Grâce à une forte facilitation au sein de chaque groupe pendant la conférence, les participants ont développé un nombre de recommandations spéci-

fiques et d'actions pratiques. Chaque groupe a été chargé d'analyser un sujet spécifique :

1. La Politique et l'Economie : changer l'équilibre vers plus de transparence
2. Le Contexte Structurel et Culturel : créer un environnement de transparence
3. Les Acteurs Non Etatiques et Multilatéraux : examiner les rôles et les responsabilités
4. Constitution de Normes Internationales : analyser les standards universels et la communauté globale
5. Les Indices et les Mesures : démontrer et améliorer l'impact

Les Responsabilités

Le deuxième jour, des personnes de renom ont prononcé des discours. Au déjeuner, les participants ont écouté des commentaires préparés d'Huguette Labelle, Présidente du Conseil de Transparence International et Présidente Honoraire de l'Université d'Ottawa, sur l'importance de l'accès à l'information pour déterminer les responsabilités des officiels. Elle a partagé sa vision globale de la valeur de l'accès à l'information dans la lutte contre la corruption, et a également puisé dans sa propre expérience de Présidente de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et de haut fonctionnaire au Canada. Au diner spécial de la conférence, Albie Sachs, défenseur des droits de l'homme et magistrat de la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud, a parlé des effets de la confidentialité sous le régime de l'apartheid et de l'impact extraordinaire que la transparence et le droit à l'information ont eu sur le pays et ses citoyens.

Rapports et Discussion Plénière

Le troisième et dernier jour, sous la direction du Président Carter, les facilitateurs ont fait rapport des

Il est essentiel de reconnaître que l'accès à l'information peut aider les démocraties à changer la vie des gens en stimulant le développement.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

délibérations et des conclusions de leurs groupes de travail. Un projet de déclaration a été distribué, et les participants ont eu l'occasion de commenter sur les discussions des groupes de travail ou sur la déclaration. Le Président Carter a clos la conférence en demandant à tous les participants de soumettre leurs commentaires et suggestions pour le renforcement de la déclaration. Par ailleurs, il a promis de passer en revue, de faire les modifications finales, et de garantir personnellement la distribution à grande échelle de la Déclaration d'Atlanta auprès d'organisations internationales, d'organismes régionaux, et de chefs d'état. Grâce à la direction du Président Carter, des groupes disparates venant du monde entier ont pu développer des priorités communes pour l'avancement mutuel du droit d'accès à l'information, qui sont présentées dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta.

LA DÉCLARATION D'ATLANTA ET LE PLAN D'ACTION POUR L'AVANCEMENT DU DROIT D'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS

Les conclusions centrales de la conférence sont présentées dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta. La déclaration réaffirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en proclamant, « l'accès à l'information est un droit fondamental », et affirme que l'accès à l'information « est fondamental à la dignité humaine, à l'équité et à la paix avec justice », et que « un manque d'accès à l'information a un impact disproportionné sur les pauvres, les femmes, et toutes les autres personnes vulnérables et marginalisées ». La Déclaration d'Atlanta poursuit en déclarant que la transparence, au lieu de la confidentialité, est indispensable pour promouvoir la sûreté et la sécurité et que adopter des lois est nécessaire mais pas suffisant pour garantir le droit complet d'accès à l'information. En plus de la section

de la déclaration sur les conclusions, la conférence s'est achevée sur l'énoncé d'un nombre de conclusions générales y compris le besoin de :

- Une plus grande coordination et collaboration entre tous les acteurs et les personnes actives dans le domaine de la promotion de la transparence et de l'accès à l'information
- Plus de recherches, y compris des analyses quantitatives et qualitatives de l'impact d'un meilleur accès à l'information
- Mettre l'accent, non seulement sur la création d'une loi, mais aussi sur sa mise en œuvre et son application; et
- La valeur du droit d'accès à l'information au-delà de la simple lutte contre la corruption ; une valeur étendue à d'autres domaines tels que le développement et la bonne gouvernance

La Déclaration d'Atlanta établit également une série de principes clés, par exemple que le droit d'accès

L'accès à l'information améliore la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre des politiques, à prendre des décisions, et, en fin de compte, à répondre aux revendications de leurs citoyens.

à l'information devrait être appliqué à toutes les branches du gouvernement, à tous les niveaux, à tous les départements des organismes internationaux, et même aux entreprises privées dans certaines circonstances, et que tous les organismes devraient garantir un système pour sa mise en œuvre. La déclaration appelle chaque état à mettre en place des lois pour

instituer le droit à l'information, et comprend des principes clés qui devraient être respectés. Un fait important est que la Déclaration d'Atlanta a formé un consensus sur un groupe de principes qui devraient être inclus dans toute loi sur l'accès à l'information ou dans tout instrument légal. La section finale de la Déclaration d'Atlanta comprend un plan d'action qui présente un plan directeur d'activités pour inciter les organismes internationaux et régionaux, les organisations donatrices, les états et les compagnies privées,



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

les professionnels, et les organisations de la société civile, à prendre des mesures concrètes pour établir, développer, et soutenir le droit d'accès à l'information publique à travers le monde. Ce groupe d'activités renforcera l'avancement du droit d'accès à l'information publique et servira également d'outil utile pour mesurer l'impact de la conférence et de la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta.

LE SUIVI

À la suite de la conférence, le Centre Carter a incorporé les commentaires conséquents de plus de 60 participants au premier projet de déclaration. Le 26 mars 2008, la version finale de la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta a été publiée. Elle a été traduite dans les trois langues officielles de la conférence : (l'anglais, l'espagnol, le français) ainsi qu'en chinois, portugais, et bulgare, et a été largement distribuée. Le Président Carter a envoyé une lettre personnelle d'incitation à l'avancement de l'accès à l'information, avec la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta en pièce jointe, à plus de 200 chefs d'état, banques de développement, et organisations régionales/internationales. La déclaration a constitué la base de nombreux articles, discours, blogs, et documents d'organisations officielles gouvernementales et multilatérales.

L'IMPACT

La dissémination de la déclaration a eu un grand impact, entre autre, elle a suscité des engagements personnels à sa doctrine et plusieurs organismes gouvernementaux ont incorporé ses principes et ses doctrines dans leurs propres projets de recommandations, rapports, et instruments sur l'accès à l'information, en citant ou en mettant en appendice la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta. Dans

le cadre du plan de dissémination, de manière à façonner le débat, la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta a été envoyée au Conseil de l'Europe avant sa réunion sur l'étude d'une Convention sur l'Accès

à l'Information. Par ailleurs, les principes et les actions proclamés dans la Déclaration d'Atlanta ont servi de cadre aux « Recommandations sur l'Accès à l'Information », un document de consensus de l'Organisation des États Américains (OEA) qui a été présenté à la Commission des Questions Juridiques et Politiques de l'OEA et ensuite à tous les Ministres des Affaires Etrangères à l'Assemblée Générale réunie

au complet en juin. La déclaration a également été citée en référence dans le projet de « Principes du Droit à l'Information » de la Commission Juridique Interaméricaine de l'OEA. Un fait significatif est qu'un nombre de Ministres, ayant assistés à la conférence, sont rentrés dans leurs pays avec la motivation de commencer (ou de revisiter) le processus législatif, y compris le Libéria, la Sierra Leone et la Bolivie. Une des actions appelle la communauté du droit d'accès à l'information à « bâtir une solidarité entre tous les acteurs qui partagent les priorités communes de transparence ». En réponse à cet élan, le Centre Carter a commencé à héberger, sur son site internet, le calendrier international des événements sur l'accès à l'information et sur la transparence, pour renforcer la coopération et la coordination, et pour permettre aux organisations de mieux promouvoir et partager leur travail. Le Centre Carter continue de disséminer la déclaration et comptabilise le nombre de fois qu'elle a été distribuée, affichée sur l'internet, et citée en référence. Le Centre Carter continue également de faire le suivi de l'appel à l'action pour déterminer quand et à quel niveau les actions sont mises en œuvre.

Le droit d'accès à l'information devrait être appliqué à toutes les branches du gouvernement, à tous les niveaux, à tous les départements des organismes internationaux, et même aux entreprises privées dans certaines circonstances.

THE
CARTER CENTER



Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

One Copenhill
453 Freedom Parkway
Atlanta, GA 30307
(404) 420-5100
www.cartercenter.org

Pour plus de renseignements sur la Déclaration d'Atlanta ou
les Conclusions Régionales et le Plan d'Action, contactez :

Laura Neuman
Directrice de Projet, Access to Information Project
Directrice associé, Programme Américain
The Carter Center
lneuman@emory.edu
(404) 420-5146
www.cartercenter.org/accesstoinformation.html